Jeanne Ernst

CANDIDATE À LA PRÉSIDENCE

Membres de l'AllO,

Bonjour, je m'appelle Jeanne Ernst. Je me présente au poste de présidente provinciale de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO).

J'ai obtenu un diplôme en soins infirmiers. J'ai poursuivi mes études en obtenant un baccalauréat en sciences infirmières et je suis en voie d'obtenir une maîtrise dans ce domaine. J'ai perfectionné mes compétences en obtenant un certificat en soins intensifs (avec distinction), un certificat en soins infirmiers en périanesthésiques (avec distinction), un certificat d'infirmière consultante en affaires juridiques (avec distinction), un certificat en relations de travail (avec distinction) et je suis reconnue par le système judiciaire de l'Ontario comme une infirmière experte qualifiée.

Je suis fière d'être infirmière depuis 33 ans. Mon expérience est vaste. J'ai occupé de nombreux postes au cours de ces années. J'ai travaillé dans des hôpitaux régionaux et ruraux. J'ai travaillé dans différents environnements. J'ai été coordinatrice des pratiques professionnelles, éducatrice clinique, infirmière-ressource clinique et infirmière en chef. Je suis actuellement responsable des soins aux patients.

La profession d'infirmière et la formation supérieure m'ont permis d'élargir mes connaissances du système et des processus de soins de santé. Mon expérience et mes connaissances en matière de relations de travail, de leadership infirmier et d'expertise juridique en soins infirmiers m'ont permis d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir en tant que représentante de la présidente provinciale.

Les membres veulent une AIIO améliorée. Je m'engage dans cette campagne pour bâtir une meilleure AIIO.

1. Renforcer les représentants

Le professionnel de la santé est la pierre angulaire du système de santé. Les unités de négociation sont les tranchées des soins de santé, et les travailleurs de la santé de première ligne sont les soldats. C'est là que le travail de l'AIIO doit se faire. Nous devons faire entendre notre voix dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les services de santé publique, les foyers pour personnes âgées et les soins à domicile. Je renforcerai les unités de négociation, en imposant des changements pour améliorer l'environnement de travail pour nous et pour les autres. J'aimerais

augmenter les paiements de transfert du bureau central de l'AIIO aux sections locales afin de recruter plus de présidents d'unité de négociation à temps plein pour stabiliser les unités de négociation, redonner les droits de négociation aux membres, faire respecter la convention collective et accroître la responsabilité de l'employeur. Renforcer notre voix et accroître notre présence améliore votre vie professionnelle.

Le gouvernement n'a cessé d'éroder nos professions. Nous sommes des professionnels hautement éduqués et qualifiés. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le secteur de la santé sont dus à un manque de perspicacité de la part du gouvernement, et non à un manque de verbalisation de la part des membres. Le gouvernement nous a manqué de respect dans l'accomplissement de nos tâches. L'Ontario a le pire ratio infirmiers/patients du pays, et la situation s'aggrave avec la pénurie croissante d'infirmiers. Le gouvernement de l'Ontario ne gère pas ce problème croissant. En tant que professionnels de la santé, nous avons assumé ce fardeau en travaillant plus dur et plus longtemps. Nous devons demander des comptes aux employeurs. Les membres doivent être payés pour toutes les heures travaillées et ne pas craindre les pressions des employeurs concernant les pauses manquées ou le travail effectué au-delà de leur quart de travail. Je veux que les membres soient responsabilisés par leur appartenance à un collectif et qu'ils soient en mesure de défendre leur droit aux heures supplémentaires. Nous devons améliorer la présence syndicale sur le lieu de travail. Elle est essentielle dans les unités de négociation pour protéger et responsabiliser les membres. Le syndicat tient les employeurs pour responsables des mauvaises conditions de travail et de l'augmentation de la charge de travail.

L'argent des cotisations des membres devrait leur revenir. L'argent des membres qui soutient les organisations à but non lucratif devrait être filtré vers les sections locales pour aider à soutenir les membres dans leurs unités de négociation afin d'améliorer l'environnement de travail des membres et d'appliquer la convention collective.

2. Responsabilité de l'AllO : plus de transparence pour les membres

Les travaux d'un syndicat sont dirigés par les membres. Les membres sont le syndicat. L'AIIO doit rétablir ses relations avec les membres, en instaurant la confiance. L'amélioration de la transparence et de la responsabilité au sein de l'AIIO permettra d'améliorer les relations avec les membres. Améliorer la base de connaissances des membres et des

représentants des unités de négociation, en mettant l'accent sur les relations de travail et la gouvernance syndicale, permettra aux membres et aux représentants des unités de négociation d'acquérir les connaissances nécessaires pour défendre leurs intérêts avec succès, ce qui renforcera la confiance dans l'AIIO. Selon moi, la connaissance est un pouvoir et la sagesse transforme.

Les membres transmettent leurs points de vue et leurs opinions à leur section locale et à leur unité de négociation sur le vote des statuts de l'AIIO, sur les budgets fiscaux et sur les politiques locales. Les membres des sections locales doivent être informés de toutes les activités de leur section locale par tous les moyens possibles. À mon avis, il existe des sections locales au sein de l'AIIO dont les dirigeants élaborent des politiques et les adoptent sans que les membres le sachent ou y participent; ces sections locales invoquent le fait que les membres « ne viennent pas aux réunions ». Il est de la responsabilité de la section locale de faire preuve de diligence raisonnable pour communiquer les activités de la section locale, ainsi que les activités du bureau central de l'AIIO.

La Constitution de l'AIIO est un contrat légal entre l'association et ses membres. Elle doit refléter la volonté des membres par tous les moyens possibles. Nous avons besoin que les coordonnateurs locaux rendent des comptes et démontrent la participation des membres à la délégation de vote sur les changements ou les amendements à la Constitution de l'AIIO.

3. Les droits syndicaux sont des droits de la personne

J'ai une opinion bien arrêtée sur la diversité, l'inclusion et l'équité. Mes parents ont immigré au Canada. Je suis une Canadienne de première génération. Ma famille a connu l'oppression et la discrimination. Je me suis battue à travers ces expériences et je continue à me battre pour les personnes opprimées et discriminées par d'autres. En tant que professionnels de la santé, nous nous battons pour les opprimés, les moins chanceux et les faibles. Nous sommes leur voix. Renforcer les unités de négociation et les sections locales, c'est renforcer notre voix pour les autres.

Le gouvernement a érodé notre profession. Nous sommes contraints de travailler plus dur et plus longtemps, de concentrer nos énergies sur des tâches et de discréditer nos connaissances professionnelles. Les membres ont besoin de dirigeants

capables d'argumenter et de défendre notre position de manière experte afin de valoriser notre contribution aux soins de santé. Je suis cette personne. Je suis votre changement. J'ai lutté et je continuerai toujours de le faire. Ensemble, nous défendrons nos droits, notre respect et notre valeur. J'ai les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour mener ce combat.

Je travaille en première ligne.

Je passe de la parole aux actes.

Je me donne à 110 % dans tout ce que je fais.

Je défends nos droits avec passion.

Mon objectif est de créer un meilleur syndicat pour les membres.

Votez, tous les membres votent pour avoir leur mot à dire.

Votez pour Jeanne Ernst comme présidente provinciale de l'AlIO

(Signature de la personne candidate)